

Paraît chaque mois
Abonnement annuel:
fr.s. 125.—
Fascicule mensuel:
fr.s. 12.—

Le Droit d'auteur

96^e année - N° 2
Février 1983

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle en 1982. L'OMPI et les activités de coopération pour le développement dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins 43
- Organes directeurs de l'OMPI et des Unions administrées par l'OMPI. Treizième série de réunions (Genève, 22 au 26 novembre 1982) 50
- Guatemala. Adhésion à la Convention OMPI 51

CORRESPONDANCE

- Lettre d'Autriche (Robert Dittrich) 52
- Lettre de la Barbade (Lewis S. Hunte) 60

CALENDRIER DES RÉUNIONS 62

LOIS ET TRAITÉS DE DROIT D'AUTEUR ET DE DROITS VOISINS

- BARBADE. Loi de 1981-1982 sur le droit d'auteur (du 22 janvier 1982) (articles 1 à 42) Texte 1-01

© OMPI 1983

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

ISSN 0012-6365

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle en 1982 *

L'OMPI et les activités de coopération pour le développement dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins

I. Etats membres

L'Arabie saoudite, le Mali et la Somalie ont déposé, en février, mai et août 1982, respectivement, des instruments d'adhésion à la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. Le 18 novembre 1982, lorsque l'adhésion de la Somalie a pris effet, le nombre des membres de l'OMPI s'élevait à 100 (Afrique du Sud, Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guinée, Haute-Volta, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Libye, Liechtenstein, Luxembourg, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Niger, Norvège, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique allemande, République populaire démocratique de Corée, RSS de Biélorussie, RSS d'Ukraine, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Siège, Sénégal, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Tchécoslovaquie, Togo, Tunisie, Turquie, Union soviétique, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe). Seize de ces Etats étaient membres de l'OMPI uniquement (Arabie saoudite, Barbade, Chine, Colombie, El Salvador, Emirats arabes unis, Gambie, Jamaïque, Mongolie, Pérou, Qatar, RSS de Biélorussie, RSS d'Ukraine, Somalie, Soudan, Yémen).

* Le présent article est la première partie d'un rapport sur les domaines du droit d'auteur et des droits voisins. Les activités menées dans le domaine de la propriété industrielle font l'objet d'un rapport correspondant dans la revue *La Propriété industrielle*.

La première partie traite des activités de l'OMPI en tant que telle et des activités de coopération pour le développement dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins. La seconde partie traitera d'autres activités menées dans ces domaines.

En outre, 19 Etats qui n'étaient pas encore membres de l'OMPI étaient membres de l'une ou de plusieurs des Unions administrées par l'OMPI (Chypre, Equateur, Guatemala, Haïti, Iran, Islande, Liban, Madagascar, Nicaragua, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, République dominicaine, Saint-Marin, Syrie, Tanzanie, Thaïlande, Trinité-et-Tobago).

Le nombre total des Etats qui sont membres de l'OMPI, d'une ou de plusieurs des Unions administrées par l'OMPI ou à la fois de l'OMPI et d'une ou de plusieurs de ces Unions s'élevait donc, à la fin de 1982, à 119.

Acceptation de modifications des traités. En 1979, les organes directeurs intéressés ont décidé de remplacer le système de programmes et de budgets triennaux et annuels qui était alors en vigueur par un système de programmes et de budgets biennaux pour l'OMPI et les neuf Unions qui ont des budgets indépendants. Ce changement a été opéré par l'adoption unanime des modifications à apporter aux dispositions administratives pertinentes des traités dont il s'agit ainsi que d'une résolution prévoyant l'application provisoire de ces modifications jusqu'à leur entrée en vigueur. Elles entreront en vigueur un mois après la réception de notifications écrites d'acceptation des trois quarts des Etats ayant le droit de vote. A la fin de 1982, les 46 Etats suivants avaient notifié leur acceptation de modification: Allemagne (République fédérale d'), Australie, Bahamas, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Danemark, Egypte, Emirats arabes unis, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Haute-Volta, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Jordanie, Kenya, Liechtenstein, Luxembourg, Malawi, Mexique, Monaco, Niger, Norvège, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique allemande, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Siège, Soudan, Suède, Suisse, Suriname, Tchécoslovaquie, Tunisie, Turquie, Union soviétique, Zambie. Des modifications similaires adoptées en 1980 par l'Assemblée de l'Union de Budapest ont été acceptées par les Etats suivants: Espagne, Hongrie, République démocratique allemande, Suisse. Aucun Etat n'a encore accepté les

modifications similaires adoptées en 1980 par l'Assemblée de l'Union du TRT.

La décision mentionnée ci-dessus des organes directeurs réunis en 1979 a été adoptée étant entendu que les modifications en cause ne s'appliqueraient que provisoirement, jusqu'aux sessions ordinaires de 1985 des organes directeurs, et que si, à ce moment, les conditions fixées par les conventions, traités et arrangements pour l'entrée en vigueur de ces modifications n'étaient pas réunies, la question serait inscrite aux ordres du jour desdites sessions ordinaires.

II. Organes directeurs

Les organes directeurs de l'OMPI et des Unions administrées par l'OMPI ont tenu leur *treizième série de réunions* à Genève, en novembre 1982. Les trois organes directeurs suivants se sont réunis:

Comité de coordination de l'OMPI, seizième session (13^e session ordinaire)

Comité exécutif de l'Union de Paris, dix-huitième session (18^e session ordinaire)

Comité exécutif de l'Union de Berne, vingtième session (13^e session ordinaire).

Les délégations de 67 Etats ont participé aux réunions. Six organisations intergouvernementales y étaient représentées par des observateurs. La liste des participants figure à la page 50 du présent numéro.

Les principales décisions sont résumées ci-après.

Approbation d'accords avec des organisations intergouvernementales. Le Comité de coordination de l'OMPI a approuvé des accords conclus entre l'OMPI et la Fédération des Conseils arabes de recherche scientifique et entre l'OMPI et l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales.

Préparation des projets d'ordre du jour des sessions ordinaires de 1983 des organes directeurs. Les organes directeurs ont approuvé l'inscription de certains points au projet d'ordre du jour de l'Assemblée générale et de la Conférence de l'OMPI ainsi que des Assemblées de l'Union de Paris et de l'Union de Berne. En réponse aux interventions de plusieurs délégations, le Directeur général a déclaré qu'à propos de la contribution de l'OMPI aux efforts de l'Organisation des Nations Unies pour maintenir la paix et pour renforcer la coopération internationale, il rendrait compte à l'Assemblée générale de l'OMPI en 1983 des résolutions pertinentes des Nations Unies et de la contribution que l'OMPI a apportée ou doit apporter à cet égard, et il a pris note du désir exprimé par plusieurs délégations pour que les propositions de budget de 1984 et 1985 évitent, dans la mesure du possible, une augmentation des contributions.

Activités et comptes; rapports du Corps commun d'inspection des Nations Unies. Les organes directeurs ont examiné les rapports du Directeur général sur les activités menées par l'OMPI de novembre 1981 à novembre 1982 ainsi que le rapport de vérification des comptes de 1981 et en ont pris note en les approuvant. De nombreuses délégations ont marqué leur satisfaction à l'égard des travaux accomplis par le Bureau international depuis les sessions de 1981 des organes directeurs et ont souligné l'augmentation constante des activités, en particulier dans le domaine de la coopération pour le développement en faveur des pays en développement, et cela malgré les contraintes budgétaires. Plusieurs délégations ont rendu hommage à la clarté des rapports très complets présentés par le Directeur général. Plusieurs délégations ont annoncé l'intention de leurs pays de poursuivre et, si possible, d'accroître leur contribution aux activités de coopération pour le développement menées par l'OMPI. Certaines délégations ont aussi mentionné l'assistance fournie par les gouvernements de leurs pays aux pays en développement dans le cadre bilatéral. L'attention a été appelée en particulier sur l'utilité des activités de formation, de la coopération entre pays en développement par la mise à disposition de moyens et d'experts de ces pays, et de la planification à moyen terme en coopération entre l'OMPI et les Etats intéressés.

III. Activités de coopération pour le développement dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins

Objectif

L'objectif des activités prévues dans le programme approuvé de l'OMPI est de faire œuvre utile pour les pays en développement dans cinq domaines:

- i) formation de spécialistes,
- ii) création ou modernisation de la législation nationale,
- iii) établissement ou développement d'une infrastructure appropriée,
- iv) stimulation de l'activité créatrice,
- v) aménagement d'un accès plus facile aux œuvres protégées par un droit d'auteur détenu par des étrangers.

Activités

Accroissement, dans les pays en développement, de la connaissance générale de la législation sur le droit d'auteur et les droits voisins ainsi que de ses applications pratiques (formation)

L'OMPI a reçu, en 1982, 91 demandes de *stage dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins* émanant de 40 pays en développement, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugés.

giés (HCR), de l'Agence de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL). Trente-huit de ces demandes, émanant des 28 pays suivants et de la CEPGL, ont été acceptées et ont débouché sur un cours de formation: Algérie, Angola, Bahamas, Bangladesh, Bénin, Brésil, Cameroun, Cbili, Colombie, Congo, Ethiopie, Fidji, Ghana, Guinée, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Madagascar, Malawi, Mali, Mexique, Niger, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tanzanie, Tunisie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

La formation organisée en 1982 a revêtu les formes suivantes:

a) pour 10 stagiaires, un cours de formation spécialisé sur l'administration du droit d'auteur et des droits voisins, organisé par l'OMPI à Zurich en mai 1982, en coopération avec la Société suisse pour les droits des auteurs d'œuvres musicales (SUISA); les participants venaient d'Algérie, du Bénin, du Brésil, de Colombie, de Guinée, de Haute-Volta, du Mali, du Mexique, du Zaïre et de la CEPGL; les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de la SUISA et de l'OMPI; ce cours a été suivi d'une visite au siège de l'OMPI et, pour quelques-uns, d'une formation pratique dans les organismes de droit d'auteur de l'Algérie et de la France;

b) pour sept stagiaires, un cours de formation spécialisé sur l'administration du droit d'auteur et des droits voisins, organisé par l'OMPI à Stockholm en juin 1982, en coopération avec le Ministère suédois de la justice; les participants venaient d'Ethiopie, des Fidji, d'Indonésie, du Malawi, du Mexique, de Tanzanie et de Zambie; les exposés ont été présentés par des fonctionnaires du Ministère suédois de la justice et par des représentants de la Confédération suédoise des auteurs, de la Société suédoise des droits de représentation ou d'exécution, de l'Union des musiciens suédois, du groupe suédois de la Fédération internationale des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes, de la Radiodiffusion suédoise et de l'OMPI; ce cours a été suivi d'une visite au siège de l'OMPI;

c) pour 17 stagiaires, un cours d'introduction générale au droit d'auteur et aux droits voisins, tenu à Budapest en octobre et novembre 1982, et organisé par l'OMPI en coopération avec le Bureau hongrois pour la protection des droits d'auteur (ARTISJUS); les participants venaient de l'Algérie, de l'Angola, des Bahamas, du Bangladesh, du Brésil, du Cameroun, du Congo, du Ghana, de la Guinée, de l'Inde, de Madagascar, du Mexique, du Niger, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de la Tunisie, de la Zambie et du Zimbabwe; les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'OMPI, des fonctionnaires

d'Artisjus, des orateurs invités et des représentants de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC), de la Fédération internationale des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes (IFPI) et de l'Union européenne de radiodiffusion (UER). Ce cours a été suivi d'une formation pratique en droit d'auteur et en droits voisins dans les pays suivants: Allemagne (République fédérale d'), Belgique, France, Hongrie, Inde, Pays-Bas, Royaume-Uni, Sénégal, Suisse, ainsi que d'une visite au siège de l'OMPI.

d) pour quatre stagiaires du Chili, de la Haute-Volta, de la Tanzanie et de la Tunisie, un cours de formation pratique sur le droit d'auteur et les droits voisins dans l'un des pays suivants: Argentine, Belgique, Italie, République démocratique allemande. En outre, le Mexique avait accepté d'accueillir des stagiaires mais, au dernier moment, les stagiaires retenus ont été dans l'impossibilité de suivre leur stage.

Dans la mesure du possible, une visite au siège de l'OMPI était prévue dans le cadre de la formation assurée en 1982.

Si l'on prend en considération à la fois le programme de formation dans le domaine de la propriété industrielle et celui qui a trait au domaine du droit d'auteur et des droits voisins, 425 demandes au total émanant de 98 pays, du HCR, de l'UNRWA, de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et de la CEPGL ont été reçues en 1982, contre 380 demandes en 1981, émanant de 103 pays et de deux territoires, du HCR, de l'UNRWA, de l'OAPI et du Congrès national africain (ANC). Au total, 181 demandes ont été acceptées (et ont débouché sur un cours de formation), émanant de 74 pays, du HCR, de l'UNRWA, de l'OAPI et de la CEPGL; en 1981, 173 demandes avaient été acceptées, provenant de 82 pays, d'un territoire, du HCR, de l'UNRWA, de l'OAPI et de l'ANC. En 1982, ont été acceptées 52 demandes (soit 28,7 % du total des demandes acceptées) provenant de 21 pays considérés comme étant les moins avancés des pays en développement, ainsi que 62 demandes présentées par des femmes (mais 49 seulement (soit 27,1 %) de ces dossiers ont débouché sur un cours de formation). En 1982, neuf pays en développement (Algérie, Argentine, Brésil, Egypte, Inde, Israël, Mexique, Philippines, Sénégal) et l'OAPI ont contribué à promouvoir la coopération entre pays en développement en accueillant 39 stagiaires.

Les dix pays et trois organismes nationaux indiqués ci-après ont pris en charge, en tout ou en partie, les frais de voyage et de séjour des stagiaires: Algérie, Belgique, France, Hongrie, Inde, Italie, Mexique, Pays-Bas, République démocratique allemande, Royaume-Uni, Société pour les droits de représentation, d'exécution et de reproduction mécanique d'œuvres musicales (GEMA), Agence suédoise pour le développement international (SIDA) et la SUISA.

Le reste des frais a été pris en charge par le budget de l'OMPI.

Cours et Séminaires

En Chine, un Cours sur le droit d'auteur a été organisé à Beijing en mai 1982 par l'OMPI à la demande de l'Administration nationale de l'édition de Chine. Quelque 150 fonctionnaires chinois, venus de nombreuses régions du pays, ont participé à ce cours, qui a duré deux semaines. Des exposés, au total quatorze, ont été présentés par le Directeur général, par un haut fonctionnaire du Royaume-Uni, par le chef du Bureau hongrois pour la protection des droits d'auteur, par un professeur de droit des Etats-Unis d'Amérique et par trois fonctionnaires de l'OMPI. A la suite des exposés, les participants ont pu poser des questions, auxquelles ont répondu les conférenciers.

Les textes des exposés présentés au *Cours de formation de Conakry sur le droit d'auteur et les droits voisins* (organisé par l'OMPI en coopération avec le Gouvernement de la Guinée en novembre 1981) ont été publiés en février 1982.

Les travaux du *Séminaire régional sur le droit d'auteur pour les Etats anglophones des Caraïbes*, organisé en commun avec l'Unesco à Kingston en octobre 1981, ont été publiés en mai 1982.

Evolution, dans les pays en développement, des activités d'ordre législatif dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins

L'OMPI a continué de coopérer, sur demande, avec des gouvernements ou des groupes de gouvernements de pays en développement pour l'adoption de textes législatifs ou réglementaires nouveaux ou pour la modernisation de ceux qui existent dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins. En 1982, cette coopération a été poursuivie avec les pays suivants:

Arabie saoudite. A la demande du Gouvernement, des contacts ont été pris avec les autorités compétentes afin de les conseiller sur la rédaction d'une nouvelle loi sur le droit d'auteur.

Barbade. En octobre 1982, les pouvoirs publics ont demandé et obtenu une assistance de l'OMPI pour l'élaboration d'un règlement d'exécution de la nouvelle législation sur le droit d'auteur rédigée avec le concours de l'OMPI et entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1982.

Chili. En août 1982, à la demande de l'OMPI, le Directeur général de la Société suisse pour les droits des auteurs d'œuvres musicales (SUISA) s'est rendu au Departamento del Pequeño Derecho de Autor (DAIC) à Santiago afin de définir les besoins et les priorités dans le cadre d'un programme de coopération demandé à l'OMPI par le DAIC.

Chine. L'OMPI a organisé un cycle de conférences sur le droit d'auteur à Beijing en mai 1982

(voir plus haut). Au cours d'une mission à Beijing en novembre 1982, le Directeur général de l'OMPI a eu des entretiens avec le Directeur général de l'Administration (chinoise) de l'édition, qui fait partie du Ministère chinois de la culture. Cette administration étudie actuellement la possibilité de faire adopter dans son pays une législation sur le droit d'auteur.

Colombie. En juillet 1982, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur la nouvelle loi colombienne sur le droit d'auteur et la Convention de Berne lors d'un séminaire sur cette loi organisé à Bogota par l'Ecole supérieure d'administration publique et par le Département du droit d'auteur de l'administration nationale. Ce séminaire a été suivi par environ 300 participants, comprenant essentiellement des juges, des magistrats, des fonctionnaires nationaux, des représentants des auteurs, des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion, et des juristes privés.

Congo. En octobre 1982, les pouvoirs publics ont informé l'OMPI que l'Assemblée nationale avait adopté une nouvelle loi sur le droit d'auteur et les droits voisins, élaborée avec le concours de l'OMPI.

Maurice. En septembre 1982, le Gouvernement a demandé à l'OMPI ses observations sur un projet de loi sur le droit d'auteur.

Suriname. Une traduction néerlandaise d'un projet de loi de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins, établie par l'OMPI à la demande du Gouvernement, a été expédiée en mai 1982.

Zaire. En août 1982, l'OMPI a envoyé, à la demande du Gouvernement, des observations sur un projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins.

Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL). En avril 1982, un accord sur l'établissement de relations de travail et sur la coopération entre l'OMPI et la CEPGL a été signé par le Directeur général de l'OMPI et le Secrétaire exécutif de la CEPGL, dans la version approuvée par le Comité de coordination de l'OMPI à sa session de novembre 1981. Les relations de travail envisagées dans cet accord portent notamment sur le domaine du droit d'auteur.

Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). Un fonctionnaire de l'OMPI a participé, et présenté trois exposés, à une *Table ronde sur le droit d'auteur* organisée à Yaoundé en septembre 1982 par l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) en coopération avec l'OMPI, l'Unesco et l'Institut culturel africain (ICA). Cette Table ronde a été suivie par une vingtaine de participants, y compris des experts de l'OAPI, de l'OMPI, de l'Unesco et de l'ICA, du Cameroun, du Ghana, de la Guinée, du Kenya et du Mali, ainsi que des fonctionnaires de l'OAPI.

Cette réunion faisait suite à l'entrée en vigueur, en février 1982, de l'Accord de Bangui relatif à la création d'une Organisation africaine de la propriété intellectuelle (constituant révision de l'Accord de Libreville relatif à la création d'un Office africain et malgache de la propriété industrielle). Cet accord élargit les tâches de l'OAPI en les étendant au droit d'auteur et à la protection du patrimoine culturel. La Table ronde avait pour objet d'étudier des principes directeurs pour le rôle et les activités de l'OAPI dans ces domaines.

La Table ronde a abordé les thèmes suivants, dans l'optique de la situation qui existe en Afrique: le droit d'auteur et les pays en développement; l'état des lois et conventions en matière de droit d'auteur; les problèmes économiques et sociaux en rapport avec le droit d'auteur; l'administration du droit d'auteur; les besoins en matière d'information; la coopération entre pays africains dans le domaine du droit d'auteur; les problèmes liés au patrimoine culturel.

Après un vaste et fructueux échange de vues, la Table ronde a adopté des recommandations concernant les objectifs prioritaires de l'OAPI dans les domaines de l'information et de la documentation, de la formation et de la coopération interafricaine.

Comité permanent de l'OMPI (droit d'auteur et droits voisins)

Le Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins comprend tous les Etats membres de l'OMPI qui ont informé le Directeur général de leur désir de devenir membres. Au cours de l'année 1982, cinq Etats (Fidji, Mali, Pérou, Somalie, Turquie), sont devenus membres du Comité permanent, portant à 58 le nombre des Etats membres (Allemagne (République fédérale d'), Australie, Autriche, Barbade, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Congo, Côte d'Ivoire, Danemark, Egypte, El Salvador, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Ghana, Guinée, Haute-Volta, Hongrie, Inde, Israël, Italie, Japon, Kenya, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Niger, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République démocratique allemande, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Somalie, Soudan, Suède, Suisse, Suriname, Tchécoslovaquie, Togo, Turquie, Union soviétique, Yémen).

Service international commun Unesco-OMPI pour l'accès des pays en développement aux œuvres protégées par le droit d'auteur

En mai 1982, l'OMPI et l'Unesco ont adressé en commun des lettres aux Etats et aux éditeurs de pays en développement pour appeler leur attention sur l'aide que l'on peut obtenir du Service international

commun. En 1982, cinq requêtes ou demandes de renseignements émanant d'éditeurs de pays en développement avaient été reçues et étaient traitées, soit par l'OMPI soit par l'Unesco.

En novembre 1982, l'OMPI et l'Unesco ont réuni en commun à Genève un *Groupe de travail sur les contrats types d'édition en matière de coproduction et d'œuvres de commande*, dans le cadre du programme de travail du Comité consultatif commun du Service. Ont participé à la réunion sept experts venus d'Algérie, des Etats-Unis d'Amérique, d'Inde, du Mexique, du Sénégal, de Suisse et d'Union soviétique. Les délibérations ont eu lieu sur la base d'avant-projets de contrats types élaborés avec le concours de l'expert de l'Algérie. Le Groupe de travail a fait un certain nombre de suggestions dont il sera tenu compte pour la rédaction des contrats types révisés qui seront soumis au Comité précité.

IV. Activités de politique générale et de soutien

Missions et visites à l'OMPI

En 1982, le Directeur général s'est rendu en mission en Allemagne (République fédérale d'), en Autriche, en Belgique, en Chine, aux Etats-Unis d'Amérique, en France, en Inde, en Italie, au Japon, aux Pays-Bas, en République populaire démocratique de Corée, à Sri Lanka et en Union soviétique ainsi qu'au siège de l'Organisation des Nations Unies.

Les missions en Allemagne (République fédérale d'), en Inde, en République populaire démocratique de Corée et en Union soviétique étaient des « visites officielles », le Directeur général étant l'invité du gouvernement et étant reçu par le chef d'Etat et/ou par plusieurs ministres.

A l'occasion de ses deux visites en Chine en 1982, le Directeur général a été reçu par un Vice-Premier Ministre et par un Conseiller d'Etat, Vice-président de la Commission consultative centrale du Parti communiste, et a discuté avec eux des questions d'intérêt commun concernant les brevets, les marques et le droit d'auteur.

Des Vice-directeurs généraux se sont rendus en mission en Allemagne (République fédérale d'), en Autriche, en Belgique, au Brésil, en Espagne, au Honduras, en Hongrie, en Inde, en Italie, au Maroc, aux Pays-Bas, en République de Corée, en Roumanie, à Sri Lanka, en Union soviétique et au Zimbabwe.

A l'occasion de la mission effectuée en République de Corée, M. Klaus Pfanner, Vice-directeur général, a été reçu par le Premier Ministre, qui l'a décoré de l'Ordre du mérite du service diplomatique (médaille Heung-In).

Outre les missions mentionnées ci-dessus, d'autres fonctionnaires ou des consultants de l'OMPI se

sont rendus dans les pays suivants: Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Bénin, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Danemark, El Salvador, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, France, Gabon, Grèce, Grenade, Guatemala, Haïti, Haute-Volta, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Italie, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Malaisie, Maldives, Mali, Mauritanie, Mongolie, Népal, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni, Samoa, Sénégal, Singapour, Suède, Suriname, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre et Zimbabwe.

Au cours de la période considérée dans le présent rapport, des fonctionnaires de Chine, de République de Corée et de République populaire démocratique de Corée ont travaillé avec des fonctionnaires de l'OMPI au Bureau international pendant plusieurs mois afin de se familiariser avec les travaux de l'OMPI, de manière générale ou pour des questions particulières. Des fonctionnaires d'autres pays ont rendu à l'OMPI des visites de plus courte durée, pour des négociations ou entretiens spécifiques, portant par exemple sur des projets de législation, ou encore dans le cadre des programmes de stage.

Nations Unies

Le Directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI ont participé aux travaux de plusieurs organes intersecrétariats du système des Nations Unies chargés de faciliter la coordination des politiques et des activités des organisations du système. Parmi ces organes figurent notamment le Comité administratif de coordination (CAC), composé des chefs de secrétariat de toutes les organisations et de tous les programmes du système et présidé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est réuni à Rome en avril, à Genève en juillet et à New York en novembre 1982, y compris la réunion qu'il a tenue en commun avec le Comité du programme et de la coordination à Genève en juillet 1982, son Comité d'organisation, son Comité consultatif pour les questions de fond (CCQF) (programme) et (opérations) et son Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA) (personnel) et (finance et budget) (le représentant de l'OMPI a été élu président du CCQA(FB) pour 1983), d'autres organes subsidiaires du CAC, des groupes d'étude, des groupes de travail et des réunions interinstitutions convoquées pour examiner diverses questions d'intérêt commun, notamment les objectifs de développement à long terme, l'achat de biens et services, les périodi-

ques, les bourses, les systèmes d'information, l'information du public, la science et la technique et les travaux futurs résultant des conférences des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, sur les pays les moins avancés et sur le droit de la mer. L'OMPI a été représentée à une réunion organisée entre les secrétariats de l'Organisation de l'unité africaine et des organisations du système des Nations Unies à Genève en avril 1982. L'OMPI a participé aux travaux du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et a été représentée à des réunions du Comité permanent du Comité mixte à Nicosie en février et du Comité mixte à Genève en août 1982.

L'OMPI a été représentée à diverses réunions d'organes des Nations Unies au cours desquelles ont été abordées des questions qui présentent pour elle un intérêt direct, et notamment à la trente-septième session de l'Assemblée générale, tenue à New York de septembre à décembre 1982, et à la session du Conseil économique et social, tenue à Genève en juillet 1982. L'OMPI a aussi participé à une session du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires (CCQAB), organe subsidiaire de l'Assemblée générale, à Genève en avril 1982. Le Directeur général a été représenté à des réunions spéciales tenues à Genève en mars et novembre 1982 pour l'observation de journées internationales pour l'élimination de la discrimination raciale et pour la solidarité avec le peuple palestinien, respectivement.

L'OMPI a aussi été représentée à des sessions du Comité intérimaire de la Conférence des Nations Unies chargée d'élaborer un code international de conduite pour le transfert de technologie, convoquée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) à Genève en mai et septembre 1982, aux sessions du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED à Genève en mars, mai, juin, septembre et octobre 1982, à un groupe d'experts gouvernementaux de la CNUCED sur les aspects économiques, commerciaux et de développement de la propriété industrielle en février 1982 et à un groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme de la CNUCED en mai 1982, ainsi qu'à la réunion tenue à Genève, en novembre et décembre 1982, par la Commission du transfert de technologie de la CNUCED.

L'OMPI a été représentée à une session du Conseil du développement industriel de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et à une session de son Comité permanent, tenues l'une et l'autre à Vienne en mai 1982, ainsi qu'à des réunions interorganisations convoquées par l'ONUDI à Vienne en mars 1982 pour étudier la préparation de la quatrième Conférence générale de l'ONUDI et la mise en œuvre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique.

L'OMPI a été représentée aux sessions du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), tenues à Genève en mai et juin 1982, et de son Comité du budget à Genève en mai 1982, à des réunions informelles interinstitutions convoquées par le PNUD à Genève en mai et juin 1982 ainsi qu'à une réunion consultative interinstitutions tenue à New York en décembre 1982. L'OMPI a aussi été représentée à la cinquième réunion régionale des représentants résidents du PNUD en Afrique, qui s'est tenue à Lomé en juin et juillet 1982, et à une réunion sur la coopération technique entre pays en développement convoquée à Libreville en août 1982 par le PNUD.

L'OMPI a été représentée à une réunion des chefs d'organismes scientifiques et techniques des pays en développement à New Dehli en mai 1982.

L'OMPI a aussi été représentée à l'Assemblée mondiale de la santé, à Genève en mai 1982, durant l'examen d'un point de l'ordre du jour concernant la politique de l'Organisation mondiale de la santé en matière de brevets.

L'OMPI a participé à la rédaction des rapports à l'intention de divers organes et organismes des Nations Unies sur des sujets tels que la coopération avec la Ligue des Etats arabes et ses institutions spécialisées, la coopération avec l'Organisation de la Conférence islamique, la coopération avec la Namibie, la coopération avec l'Organisation de l'unité africaine, l'assistance au peuple palestinien, l'assistance aux réfugiés, les activités en faveur des pays les moins avancés, les activités d'appui de la coopération technique entre pays en développement, diverses questions touchant à la coopération pour le développement et les statistiques.

Corps commun d'inspection

Comme l'a décidé l'Assemblée générale de l'OMPI en novembre 1981, le Directeur général a notifié au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en décembre 1981, l'acceptation par l'OMPI du Statut du Corps commun d'inspection (CCI), prenant effet le 1^{er} janvier 1982.

Au cours de la période considérée dans le présent rapport, les rapports suivants, concernant — entre autres organisations — l'OMPI, ont été transmis par le CCI:

JIU/REP/82/1 « Rapport sur la Commission économique pour l'Afrique: programmation régionale, activités, questions de restructuration et de décentralisation »;

JIU/REP/82/3 « Deuxième rapport sur la notion de carrière »;

JIU/REP/82/4 « Situation des femmes dans la catégorie supérieure: deuxième rapport intérimaire »;

JIU/REP/82/6 « Les communications dans les organismes des Nations Unies ».

Des exemplaires de ces rapports ont été distribués, entre autres, à tous les Etats membres de l'OMPI par l'Organisation des Nations Unies, pour son propre compte et au nom d'autres organisations, en vertu d'une procédure arrêtée en 1978 par le CCI et le Comité administratif de coordination (CAC).

Conformément au point 4.e) de l'article 11 du Statut du CCI, des représentants du Directeur général ont pris part à des consultations organisées dans le cadre du CAC pour la préparation d'observations conjointes sur les rapports précités du CCI.

Ces observations conjointes sont distribuées par l'Organisation des Nations Unies à ses Etats membres sous forme de documents soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Directeur général n'a pas eu d'observations distinctes à formuler en complément de ces observations conjointes sur les questions traitées dans les rapports du CCI qui concernent l'OMPI.

Information, publications, etc.

Des fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés sur l'OMPI et ses activités, en général ou dans le cadre d'un sujet particulier, souvent à l'occasion de visites de groupes organisées au bâtiment du siège de l'OMPI. Parmi ces groupes figuraient en particulier des groupes de diplomates, organisés par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), et des groupes d'étudiants universitaires de différents pays.

Des entrevues ont été accordées à des correspondants de la presse écrite et parlée. Des fonctionnaires de l'OMPI ont participé aux conférences de presse régulières tenues à l'Office des Nations Unies à Genève. L'OMPI a été représentée aux réunions régulières tenues à Genève par le Cercle des attachés d'information internationaux; son représentant a été réélu Président pour 1982 et 1983.

Des versions mises à jour de la brochure d'informations générales de l'OMPI ont été publiées en allemand en novembre 1981, en arabe en mars 1982 et en espagnol en juillet 1982. Une version révisée (édition 1982-1983) de cette brochure a été publiée en anglais en octobre 1982.

Un catalogue révisé des publications de l'OMPI est paru en juillet 1982. Des « Bulletins » sont parus en janvier, juin et octobre 1982 (en anglais, arabe, espagnol, français, portugais et russe).

Les publications de l'OMPI ont été exposées à l'occasion de foires du livre qui ont eu lieu à New Dehli en février, à Leipzig en mars, à Varsovie en mai, et à Francfort en octobre, ainsi qu'à la Foire internationale de Milan en avril et au Salon des inventions de Genève en novembre 1982.

Des timbres de service de l'OMPI ont été émis par l'Administration des postes suisses en mai 1982.

Organes directeurs de l'OMPI et des Unions administrées par l'OMPI

Treizième série de réunions

(Genève, 22 au 26 novembre 1982)

NOTE *

La treizième série de réunions des organes directeurs de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et des Unions administrées par l'OMPI a eu lieu à Genève du 22 au 26 novembre 1982.

La liste des trois organes directeurs qui ont tenu des réunions, les principaux points qui ont fait l'objet de discussion ainsi que les décisions qui ont été prises sont indiqués sous « L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle en 1982 » (voir ci-dessus).

La liste des participants aux réunions des organes directeurs est reproduite ci-après.

LISTE DES PARTICIPANTS **

I. Etats

Algérie ^{1, 2}: B. Ould-Rouis; B. Saci; M. Mati.
 Allemagne (République fédérale d') ^{1, 2}: A. Krieger; F. Lamhach; B. Ziese; A.A. Schaefers.
 Arabie saoudite: M. Al Mussfer; N. Kanan.
 Argentine ^{1, 2}: F. Jiménez Dávila; J.T. Pereira.
 Australie ^{1, 3}: F.J. Smith; J. Cowcher.
 Autriche ^{1, 2}: O. Leherl; F. Trauttmansdorff.
 Belgique ^{1, 3}: C.-A. Funes-Noppen; L. Engelen; J. Degavre.
 Brésil ^{1, 2}: A. Gurgel de Alencar; E. Cordeiro.
 Bulgarie ^{1, 3}: R. Kazandjiewa; I. Kotzev.
 Cameroun: F.-X. Ngoubeyou; W. Eyamhe; D. Ekani.
 Canada ^{1, 3}: F. Hay; R. Théberge; J. Lynch; R. Ballhorn; A. Swabey.
 Chili ^{1, 3}: L. Gillet; P. Barros.
 Chine ¹: Shen Yaozeng; Kung Hsi.
 Congo ^{1, 3}: D. Ganga-Bidié; M. Ebarra.
 Côte d'Ivoire ^{1, 3}: B. Aka; K. F. Ekra.
 Cuba ^{1, 2}: L. Solá Vila; A.V. Gonzáles Perez.
 Danemark: K. Skjødt.
 Egypte ^{1, 2}: M. Daghash.
 El Salvador: C. Barahona Rivas.
 Espagne: J. Delicado Montero-Ríos; E. Rúa Benito; A. Casado Cerviño.
 Etats-Unis d'Amérique ^{1, 2}: G.J. Mossinghoff; H.J. Winter; M.K. Kirk; L. Schroeder; G. Dempsey.
 Finlande ^{1, 3}: E. Wuori; M. Huhta; I. Uusitalo.

France ^{1, 3}: G. Vianès; M. Hiance; L. Nicodème; J.-M. Momal.
 Ghana ^{1, 2}: A.J. Bisansu McCarthy.
 Hongrie ^{1, 2}: G. Pusztai; S. Horváth.
 Inde ^{1, 3}: M. Dubey; K. Thairani; L. Puri.
 Indonésie: A. Harsono; N. Wisnoemoerti.
 Irlande: J. Quinn.
 Israël: M.M. Shaton.
 Italie ^{1, 2}: G.L. Milesi-Ferretti; R. Brunetti; N. Faiel Dattilo.
 Japon ^{1, 2}: I. Shamoto; T. Ogawa; S. Ono; K. Ishimaru.
 Jordanie: K. Abdul-Rahim.
 Kenya ^{1, 2}: S. K. Muchui.
 Luxembourg: F. Schlessler.
 Madagascar: S. Rabearivelo.
 Maroc: M. Halfaoui.
 Mexique ^{1, 3}: F.J. Cruz González; M.A. Arce.
 Nigeria ^{1, 2}: G. Ashiwaju; T.O. Oseni.
 Norvège: A.G. Gerhardsen; S.H. Røer; B. Bye.
 Nouvelle-Zélande: R.M. Richards; H. Riddell.
 Pakistan: S. Bashir.
 Pays-Bas: J.J. Bos; J.W. Weck.
 Pologne ^{1, 2}: R. Farfal; B. Rokicki.
 Portugal ^{1, 2}: J. Mota Maia; R. Morais Serrão; A.M. Pereira.
 République de Corée: Choi Tae-Chang.
 République démocratique allemande ^{1, 3}: D. Schack; M. Foerster; H.-W. Mattern.
 République populaire démocratique de Corée: Ri Tchun Seung; Pak Chang Rim.
 Roumanie: M. Bichir; P.-P. Gavrilescu.
 Royaume-Uni ^{1, 2}: T.W. Sage; J. Richards.
 RSS d'Ukraine: V. Batiouk.
 Sénégal ^{1, 3}: A. Sène; S.C. Konate; M.M. N'Diaye.
 Somalie: F. Eno-Hassan.
 Suède: G. Borggård; I. Schalin; B. van der Giessen.
 Suisse ^{1, 2, 3}: J.-L. Marro; J.J. Manz; J.-M. Souche.
 Syrie: A. Saker; M. Sayadi.
 Tanzanie ^{1, 2}: E.E.E. Mtango.
 Tchécoslovaquie ^{1, 3}: M. Bělohávek; J. Prošek.
 Thaïlande: C. Veerasa.
 Tunisie ^{1, 3}: M. Ben Slama; M. Ben Khelifa.
 Turquie ^{1, 3}: E. Apakan.
 Union soviétique ^{1, 2}: L.E. Komarov; V. Zubarev; A. Ruban; S. Birioulev; E. Dapkounas; M. Oussov.
 Uruguay ^{1, 2}: C.A. Fernández Ballesteros.
 Viet Nam: Nguyễn Thuong; Truong Phap.
 Yougoslavie: D. Bošković.
 Zaïre: Esaki Ekanga Kaheya; Osil Gnok.
 Zambie: A.R. Zikonda.
 Zimbahwe: M. E. Kahari.

II. Organisations intergouvernementales

Organisation des Nations Unies (ONU): A. Djermaakoye; R. Dhanjee; E. Bonev. Organisation internationale du Travail (OIT): J. Perret. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO): A. Amri. Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM): I. Tcher-viakov. Office européen des brevets (OEB): J.C.A. Staehelin.

* Etablie par le Bureau international.

** La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

¹ Comité de coordination de l'OMPI.

² Comité exécutif de l'Union de Paris.

³ Comité exécutif de l'Union de Berne.

III. Bureaux

Comité de coordination de l'OMPI

Président: O. Leberl (Autriche). *Premier Vice-président:* M. Ben Slama (Tunisie). *Second Vice-président:* L.E. Komarov (Union soviétique).

Comité exécutif de l'Union de Paris

Président: G.L. Milesi-Ferretti (Italie). *Vice-présidents:* L. Solá Vila (Cuba); A.J. Bisansu McCarthy (Ghana).

Comité exécutif de l'Union de Berne

Président: M. Bělohávek (Tchécoslovaquie). *Vice-présidents:* M. Huhta (Finlande); D. Ganga-Bidié (Congo).

IV. Bureau international de l'OMPI

A. Bogsch (*Directeur général*); K. Pfanner (*Vice-directeur général*); M. Porzio (*Vice-directeur général*); L.E. Kostikov (*Vice-directeur général*); C. Masouyé (*Directeur du Département de l'information et du droit d'auteur*); R. Harben (*Directeur de la Division de l'information*); G. Ledakis (*Conseiller juridique*); T.A.J. Keefer (*Directeur de la Division administrative*).

GUATEMALA

Adhésion à la Convention OMPI

Le Gouvernement de la République du Guatemala a déposé, le 31 janvier 1983, son instrument d'adhésion à la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

La Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle entrera en vigueur, à

l'égard de la République du Guatemala, trois mois après la date du dépôt de son instrument d'adhésion, soit le 30 avril 1983.

Notification OMPI N° 121, du 2 février 1983.

Correspondance

Lettre d'Autriche

Robert DITTRICH *

Lettre de la Barbade

Commentaire sur les lois de la Barbade concernant la propriété intellectuelle

Lewis S. HUNTE *

Calendrier

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1983

- 16 au 18 mars (Genève) — Forum mondial de l'OMPI sur la piraterie des émissions et des œuvres imprimées
- 21 au 25 mars (Genève) — Réunion de consultants sur les questions de la distribution par câble (convoquée conjointement avec le BIT et l'Unesco)
- 18 au 22 avril (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information générale
- 25 au 29 avril (Genève) — Union de coopération en matière de brevets (PCT) — Comité chargé des questions administratives et juridiques
- 2 au 6 mai (Genève) — Comité d'experts sur l'activité inventive commune
- 26 mai au 3 juin (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur les questions spéciales et Groupe de travail sur la planification
- 6 au 17 juin (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information en matière de recherche
- 13 au 17 juin (Genève) — Comité d'experts sur la protection juridique du logiciel
- 20 au 24 juin (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail spécial sur la révision du Guide de la classification internationale des brevets
- 4 au 8 juillet (Genève) — Comité consultatif commun Unesco-OMPI sur l'accès des pays en développement aux œuvres protégées par le droit d'auteur (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 12 au 20 septembre (Genève) — Union pour la classification internationale des brevets (IPC) — Comité d'experts
- 14 au 16 septembre (Genève) — Colloque d'organisations internationales non gouvernementales sur la double imposition de redevances de droits d'auteur (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 19 au 23 septembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) et Comité de coopération technique (PCT/CTC) du PCT
- 26 septembre (Genève) — Union de Paris — Célébration du centenaire de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle
- 26 septembre au 4 octobre (Genève) — Organes directeurs (Assemblée générale, Conférence et Comité de coordination de l'OMPI; Assemblées des Unions de Paris, Madrid, La Haye, Nice, Lisbonne, Locarno, IPC, PCT, Budapest, TRT et Berne; Conférences de représentants des Unions de Paris, La Haye, Nice et Berne; Comités exécutifs des Unions de Paris et Berne; Comité des Directeurs de l'Union de Madrid; Conseil de l'Union de Lisbonne)
- 17 au 21 octobre (Genève) — Comité d'experts gouvernementaux sur des statuts types à l'intention des organismes administrant les droits d'auteur dans les pays en développement (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 21 au 25 novembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information générale
- 28 novembre au 2 décembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur les questions spéciales et Groupe de travail sur la planification
- 5 au 7 décembre (Genève) — Union de Berne, Convention universelle sur le droit d'auteur et Convention de Rome — Sous-comités sur la distribution par câble du Comité exécutif de l'Union de Berne, du Comité intergouvernemental du droit d'auteur et du Comité intergouvernemental de la Convention de Rome (convoqués conjointement avec le BIT et l'Unesco)
- 8 et 9 décembre (Genève, siège du BIT) — Convention de Rome — Comité intergouvernemental (convoqué conjointement avec le BIT et l'Unesco)
- 12 au 16 décembre (Genève) — Union de Berne — Comité exécutif — Session extraordinaire (tenant, pour l'examen de certaines questions, des réunions communes avec le Comité intergouvernemental de la Convention universelle sur le droit d'auteur)

Réunions de l'UPOV

1983

26 et 27 avril (Genève) — Comité administratif et juridique

28 avril (Genève) — Comité consultatif

30 mai au 2 juin (Saragosse) — Sous-groupe et Groupe de travail technique sur les plantes potagères

7 au 10 juin (Tystofte, Skælskør) — Sous-groupes et Groupe de travail technique sur les plantes agricoles

20 au 23 septembre (Rome ou Santa Cruz, Ténériffe) — Sous-groupe et Groupe de travail technique sur les plantes fruitières

27 au 29 septembre (Conthey ou Wädenswil) — Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers

3 et 4 octobre (Genève) — Comité technique

11 octobre (Genève) — Comité consultatif

12 au 14 octobre (Genève) — Conseil

7 et 8 novembre (Genève) — Comité administratif et juridique

9 et 10 novembre (Genève) — Audition des organisations internationales non gouvernementales

Autres réunions en matière de droit d'auteur et/ou de droits voisins

1983

Organisations non gouvernementales

Association européenne des photographes professionnels (EUROPHOT)

Congrès — 6 au 13 octobre (Munich)

Association littéraire et artistique internationale (ALAI)

Congrès — 13 au 20 avril (Mer Egée)

Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC)

Commission juridique et de législation — 2 au 5 mai (Washington)

Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (FIAB)

Congrès — 21 au 28 août (Munich)

Fédération internationale des musiciens (FIM)

Comité exécutif — 27 au 30 juin (Amsterdam)

Congrès — 19 au 23 septembre (Budapest)

Fédération internationale des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes (IFPI)

Conseil — 1^{er} et 2 juin (Venise)

